

République française

Département de la Haute-Loire



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 décembre 2023

Convoqué le 14 décembre 2023, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 20 décembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

**Présents** : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, RANCON Raphaël, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence.

**Excusé** : PICHON Christophe

**Pouvoirs** : MENIS Alexandre à Martine MOULIN, TERRIER Blandine à Béatrice SAMUEL, MONGEVILLE Christophe à Gilles JURY

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal nomme comme secrétaire de séance Mr MOULIN Emmanuel.

**APPROBATION PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 24 novembre 2023 (décision unanime)

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### 1 – Dossier DETR 2023 ou 2024 Requalification du centre bourg :

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention d'Etat 2023 ou 2024 – DETR pour le projet de centre bourg :

#### Priorité 1 : Travaux de requalification du Centre Bourg

• Mission de maîtrise d'œuvre	=	40 715,00 €
• Travaux tranche ferme et optionnelle	=	888 497,17 €
		<hr/>
MONTANT HT	=	929 212,17 €
MONTANT TTC	=	1 115 054,60 €

#### \* Plan de financement :

• Subvention d'Etat – DETR	=	315 524,00 €
• Subvention LEADER	=	15 835,00 €
• Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	=	400 000,00 €
• Subvention Département – Amendes de police	=	12 000,00 €
• Autofinancement de la Commune	=	185 853,17 €

<b>TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>929 212,17 €</b>
-------------------------------------	---	---------------------

Il est précisé que si le dossier au titre de la DETR 2023 n'est pas retenu sur ce financement, la collectivité souhaite maintenir cette demande au titre de la DETR 2024 selon les mêmes données financières.

Frédéric ROMEAS demande si les consultations sont lancées. Il est répondu que celles-ci sont lancées depuis mi-décembre avec retour des offres le 19 janvier à 12h00 avec une publication sur le site des marchés publics et dans la presse locale.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

### 2- Dossier Amendes de Polices – Dépt 43 - Requalification du centre bourg :

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès du Département de la Haute-Loire au titre des Amendes de Polices pour le projet de centre bourg :

#### Requalification du Centre Bourg

Total du projet (mission de maîtrise d'œuvre et travaux) = 929 212,17 €

• Travaux éligibles au dispositif	=	167 677,79 €
		<hr/>
MONTANT HT	=	167 677,79 €
MONTANT TTC	=	201 213,35 €

#### \* Plan de financement :

• Subvention d'Etat – DETR	=	56 943,38 €
• Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	=	65 198,85 €
• Subvention Département – Amendes de police	=	12 000,00 €
• Autofinancement de la Commune	=	33 535,56 €

<b>TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>167 677,79 €</b>
-------------------------------------	---	---------------------

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

3 – Dossier LEADER – Union Européenne – Requalification du centre bourg :

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du LEADER pour le projet de centre bourg :

**Requalification du Centre Bourg**

Total des travaux relatif au projet = 888 497,17 €

• Travaux éligibles au dispositif	=	39 587,50 €
		<hr/>
MONTANT HT	=	39 587,50 €
MONTANT TTC	=	47 505,00 €

**\* Plan de financement :**

• Subvention d'Etat – DETR	=	13 443,92 €
• Subvention Union Européenne – LEADER	=	15 835,00 €
• Autofinancement de la Commune	=	<u>10 308,58 €</u>

**TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT** = **39 587,50 €**

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

4 – Dossier DETR – Programme voiries 2024 :

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le programme de voiries :

**Priorité 2 : Programme voiries 2024**

• Mission de maîtrise d'œuvre	=	5 100,00 €
• Travaux estimés	=	205 066,00 €
		<hr/>
MONTANT HT	=	210 166,00 €
MONTANT TTC	=	252 199,20 €

**\* Plan de financement :**

• Subvention d'Etat (40 %)	=	84 066,40 €
• Fonds de concours CCPM	=	37 830,00 €
• Autofinancement de la Commune	=	<u>88 269,60 €</u>

**TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT** = **210 166,00 €**

Emmanuel MOULIN demande si les surlargeurs liées aux travaux du Syndicat des Eaux de Tence sont bien prises en compte dans les sommes à valoir. Il est précisé que l'on attend le retour du bureau d'étude pour connaître le montant retenu.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## FINANCES

### 1 – Provisions pour créances douteuses :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et à l'expérimentation du compte financier unique, il convient de mettre en œuvre et de sécuriser des processus nouveaux, notamment la mise en place de provision pour dépréciation des créances douteuses.

Il est proposé qu'à compter de l'exercice 2023, le calcul du montant de cette provision soit basé sur l'application d'un taux forfaitaire de 15 % aux restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire.

Frédéric ROMEAS demande si le taux de 15 % est obligatoire. Il est répondu que ce taux est une préconisation du Trésorier Public mais qu'il peut être différent.

Béatrice SAMUEL demande si les comptes bancaires des mauvais payeurs peuvent être bloqués. Il est répondu que des saisies sur salaires peuvent être prononcées mais que très souvent ces personnes sont insolvables.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

### 1 – Investissement avant le vote du budget :

Monsieur le Maire rappelle que suivant l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$$1\ 495\ 296.56 \times 25\% = 373\ 824.14 \text{ €}$$

Chapitre / article	Montant
2111 – Terrains nus	50 000.00 €
2158 – Autres installations, matériel et Outillage techniques	3 000.00 €
2158 - Autres installations, matériel et Outillage techniques	5 000.00 €
2313 – Constructions immobilisations Corporelles en cours	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption de budget primitif 2024 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 63 000 € répartis comme suit :

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si les 3 000 € pour la vidéoprotection représentent le montant total du marché. Il est précisé que cette somme vient en complément du programme voté lors d'un

précédent conseil et servira à l'installation d'une caméra sur le bâtiment du garage communal et orientée sur l'éco-point.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si dans les autres communes la vidéoprotection est également orientée sur les éco-points. Il est répondu que chaque commune est libre de choisir l'installation de ses caméras.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

2 – Décision modificative N° 1 : budget assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires pour enregistrer les travaux en régie par nos agents techniques ainsi que la main d'œuvre pour la gestion de la station d'épuration et la réalisation du diagnostic assainissement selon les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 830,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-72 : Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 830,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 450,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 830,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>
D-2158 : Autres	0,00 €	2 830,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 830,00 €</b>
<b>Total général</b>		<b>5 660,00 €</b>		<b>5 660,00 €</b>

Jean-Paul BANCEL demande quels travaux les agents techniques ont réalisés concernant le diagnostic assainissement. Il est précisé qu'ils ont suivi le bureau d'étude durant une journée pour l'ouverture des regards difficiles à ouvrir ou bloqués.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## TARIFICATION

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de déterminer les conditions tarifaires pour la location, par des particuliers, entreprises ou associations, de la salle multiactivités pour une journée en semaine du lundi au jeudi dont la manifestation ne génère pas de recettes.

Il est proposé de fixer la location à 200 € la journée pour la location sans cuisine et 300 € pour la location avec cuisine, tarif identique pour les résidents Commune et Hors Commune.

De plus, il est proposé de prévoir un tarif pour la location seule de la cuisine hors week-end, qui serait de 100 € la journée avec une caution de 1000 €.

Entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Marc CROUZET demande si les locations de la cuisine sont pour plusieurs jours consécutifs. Emmanuel MOULIN répond que ce n'est qu'à titre occasionnel et pour une seule journée.

Béatrice SAMUEL demande si on connaît la consommation d'électricité pour la cuisine. Il est répondu qu'il n'y a pas de sous compteur pour cela.

Marc CROUZET explique que selon lui une caution de 250 € pour la location de la cuisine est trop faible. Mr le Maire répond que oui et propose de l'augmenter à 1 000 €. Marc CROUZET est d'accord avec cette proposition.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si une location de la cuisine uniquement présente des risques particuliers. Il est répondu que cela ne représente pas plus de risque qu'une location salle plus cuisine.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour = 13 - Abstention = 1

## ACQUISITION PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir les parcelles cadastrées G 1108 et G 1174, d'une surface respective de 49 m<sup>2</sup> et 9 253 m<sup>2</sup>, situées Rue de Cornille, appartenant à Mme Brigitte CHAZALET.

Ce projet est destiné à créer un lotissement d'environ 10 lots pour l'accueil de nouvelles familles.

Il est proposé d'acheter ces deux parcelles pour un montant de 46 510 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour = 13 - Abstention = 1

## QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire :
  - Virement de crédits en investissement selon le détail ci-dessous :

OPERATIONS	COMPTES ET INTITULES	DEPENSES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
175 – Programme voiries 2023	2315 – installations, matériels et outillages en cours	- 15 340,00 €	
168 – Requalification du Centre Bourg	2315 – installations, matériels et outillages en cours		+ 15 340,00 €

- Validation d'un avenant N°1 pour la reprise des études pour la construction d'un bâtiment neuf des services techniques, en remplacement du précédent projet, pour un montant global de 14 283.38 € HT.
- Mr Gaby ROMANO, gérant de la Petite Auberge, souhaite acheter le fonds de commerce. Il est proposé au Conseil Municipal d'étudier cette demande.
- Dans le cadre de l'obligation de compostage des déchets alimentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé au conseil de réfléchir à la mise en place d'un point de compostage collectif au bourg pour les résidents n'ayant pas la capacité individuelle de répondre à cette obligation.

Le Maire,  
Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuel MOULIN



